

Copie certifiée conforme à l'original



MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA FRANCOPHONIE

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail



ARRETE N° MCF/CAB/DU 14 JAN 2016 PORTANT
INSCRIPTION DE BIENS CULTURELS A L'INVENTAIRE NATIONAL

LE MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE,

Recu CLT / CIH / ITH
Le 29 MARS 2016
N° 0090

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 87-806 du 28 juillet 1987 portant protection du patrimoine culturel ;
- Vu la loi n° 96-564 du 25 juillet 1996 relative à la protection des œuvres de l'esprit et aux droits des auteurs, des artistes-interprètes et des producteurs de phonogrammes et vidéogrammes ;
- Vu le décret n° 2012-1118 du 21 novembre 2012 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret N°2012-1119 du 22 novembre 2012 portant nomination des membres du Gouvernement, tel que modifié par les Décrets N°2013-505 du 25 juillet 2013, n°2013-784, n°2013-785 et n°2013-786 du 11 novembre 2013; n°2014-89 du 12 mars 2014; n°2015-334 du 13 mai 2015, n°2015-335 du 13 mai 2015, n°2015-336 du 13 mai 2015 et n°2015-337 du 13 mai 2015.
- Vu le décret n° 2013-506 du 25 juillet 2013 portant attributions des membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n° 2013-802 du 21 novembre 2013 ;
- Vu le décret n° 2014-561 du 1^{er} octobre 2014 portant organisation du Ministère de la Culture et de la Francophonie ;

Considérant les nécessités de service,

ARRETE:

ARTICLE 1 : Sont inscrits sur la Liste d'inventaire du patrimoine culturel national, en raison de leur intérêt historique, ethnologique, architectural et culturel, les biens culturels dont les noms suivent :

A) AU TITRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMOBILIER

- 1- La Mosquée de style soudanais de Sokoro dans le Département de Minignan ;
- 2- Le Fort Faidherbe de Dabou ;
- 3- La première école créée en Côte d'Ivoire, à Elima dans le Département d'Aboisso ;

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME À L'ORIGINAL

- 4- Le Pont de liane de Lieupleu, dans le Département de Danané ;
- 5- Le Lac Sokotê, lac aux silures sacrés de la ville de Bongouanou ;
- 6- le village de Soko, y compris sa rivière et sa forêt sacrées, dans la Sous-préfecture de Bondoukou ;
- 7- La Maison coloniale, ex-service de géographie de l'AOF à Téhini ;
- 8- Le Village historique de Guélemou dans le Département de Biankouma ;
- 9- Le Village historique de Rubino dans le Département d'Agboville ;
- 10-Koni, capitale métallurgique des forgerons sénoufo dans le Département de Korhogo ;
- 11-La case sacrée de la ville de Kouto, lieu de culte des Sénoufo;
- 12-Les monuments historiques et le Jardin botanique de la ville de Bingerville ;
- 13-Les Collines sacrées de N'guinou, village agni de la Sous-préfecture de Bongouanou ;
- 14-Les Falaises à fossiles de la ville de Fresco.

B) AU TITRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL

- 1- Le Zaouli, musique et danse populaires des communautés Gourô ;
- 2- Le Tématé, danse de réjouissances des Wobé ;
- 3- L'Ahossi, musique et danse populaires des Agni-Morofwè ;
- 4- L'Aboma, danse royale des Abron ;
- 5- Le Dafiago, fête des feux de brousse chez les Nafana de Bondoukou ;
- 6- Le Saka-bouba, fête du riz chez les communautés Bété ;
- 7- L'Otchendji, sacre des centenaires chez les Guéré de Bangolo ;
- 8- Le Lossinaga, danse funéraire et de réjouissances des Lorhon de Doropo ;
- 9- Le Boyé, danse de réjouissances chez les Kroumen ;
- 10-L'Aboussouan Bentô, danse royale des Abron ;
- 11- Le Zawrada, danse populaire des Dida ;
- 12-L'art traditionnel de la poterie des femmes mangoro de Katiola ;
- 13-Les savoir-faire traditionnels liés à la peinture sur toile chez les Sénoufo de Fakaha ;
- 14-Les savoir-faire traditionnels des tisserands sénoufo de Waraniéné.

Article 2 : Les biens ainsi inscrits à l'inventaire bénéficient de toutes les protections conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3: Le présent arrêté sera publié et communiqué partout où besoin sera.



Maurice Kouakou BANDAMAN

AMPLIATIONS:

- Présidence de la République	:	01
- Premier Ministre	:	01
- Secrétariat Général du Gouvernement	:	01
- MCF/CAB	:	03
- MCF/OIPC	:	01
- Tous ministères	:	28
- Toutes Directions du MCF	:	10
- Dir. et Serv. Rattachés du MCF	:	05
- Directions Régionales du MCF	:	32
- Archives chrono	:	02